

**Biodynamic Advisors Network**  
*Systeme de qualité Peer Review – Guide*  
<https://www.biodynamic-advisors.org/>

Biodynamic Federation Demeter International e. V.  
Brandschneise 1  
64925 Darmstadt  
Germany  
[www.demeter.net](http://www.demeter.net)  
[paz.bernaschina@demeter.net](mailto:paz.bernaschina@demeter.net)

Section for Agriculture at the Goetheanum  
Hügelweg 59  
4143 Dornach  
Switzerland  
[www.sektion-landwirtschaft.org](http://www.sektion-landwirtschaft.org)  
[sarah.sommer@goetheanum.ch](mailto:sarah.sommer@goetheanum.ch)

**Mai 2026**

## Contents

<b>1</b>	<b>Introduction et vision .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Charte du groupe consultatif international en Biodynamie .....</b>	<b>1</b>
<b>3</b>	<b>Votre participation .....</b>	<b>1</b>
3.1	<i>Critères minimaux.....</i>	2
3.2	<i>Le portfolio personnel.....</i>	3
3.3	<i>Procédure/processus d'admission.....</i>	4
3.4	<i>Financial Contribution .....</i>	4
<b>4</b>	<b>Les évaluations par les pairs comme outil permettant d'améliorer la qualité du travail de conseil ....</b>	<b>4</b>
4.1	<i>Sélection des pairs évaluateurs.....</i>	5
4.2	<i>Le procès de l'entrée Peer Review.....</i>	5
4.3	<i>Le process du renouvellement de l'agrément .....</i>	6
4.4	<i>Pas de réaction/refus .....</i>	7
4.5	<i>Renouveler sa candidature .....</i>	8

# 1 Introduction et vision

Le système de qualité Peer-Review pour les conseillers biodynamiques vise, en tant qu'instrument de qualification transnational, à créer une base commune pour le travail de conseil qualitatif en biodynamie. Ensemble, nous voulons former un réseau de conseillers et conseillères nationaux et internationaux qui souhaitent renforcer et développer le mouvement biodynamique.

L'idée à l'origine du nouveau système de qualité basé sur l'évaluation par les pairs est venue d'un groupe de conseillers biodynamiques internationaux, qui a élaboré en 2015 une charte pour les conseillers biodynamiques, laquelle constitue encore aujourd'hui le fondement du système de qualité. Elle contient les principes convenus d'un accord commun concernant la méthode de conseil biodynamique, aborde les questions éthiques ainsi que l'engagement professionnel et personnel envers le mouvement biodynamique. La version actuelle peut être téléchargée sur le site web. Le système de qualité a été développé dans le cadre d'un processus participatif et mis en œuvre avec la collaboration de la Section d'agriculture et de la Biodynamic Federation-Demeter International (BFDI) ; il a été introduit en 2020. Depuis lors, il a fait l'objet de plusieurs améliorations et a été révisé une nouvelle fois en 2026.

Le système de qualité par évaluation par les pairs offre aux futurs conseillers un aperçu des exigences spécifiques et garantit une plus grande transparence. Bien qu'il existe certains critères minimaux à remplir pour participer à ce système de qualité, celui-ci tient également compte des différents profils individuels. Ce type de garantie et de développement de la qualité inclusif témoigne d'une valorisation de la diversité ainsi que de l'exigence d'un conseil de haute qualité et responsable dans l'agriculture biodynamique, tel qu'il est soutenu par la Section d'agriculture et la Biodynamic Federation-Demeter International (BFDI).

La participation au système de qualité par les pairs est ouverte à tous les conseillers et conseillères expérimentés en agriculture biodynamique. Les conditions requises sont l'adhésion aux principes du conseil en agriculture biodynamique (charte), le respect des critères minimaux et la volonté de se développer.

## 2 Charte du groupe consultatif international en Biodynamie

La charte du Groupe consultatif international présente les principes de la méthode de conseil biodynamique convenus en commun. Elle constitue la base du système de qualité. La charte traite des questions éthiques telles que la transparence, le respect, la liberté de choix et la confidentialité, ainsi que l'engagement professionnel et personnel en faveur du mouvement biodynamique. La charte a été élaborée en 2015. La version actuelle peut être téléchargée sur le site web [www.biodynamic-advisors.org](http://www.biodynamic-advisors.org).

*Remarque : si la charte est modifiée ou réécrite, chaque conseiller(ère) sera automatiquement invité(e) à la consulter et à la signer à nouveau dans le système en ligne.*

## 3 Votre participation

Pour entrer dans le système de qualité, certains critères minimaux doivent être remplis afin de garantir un niveau adéquat d'expérience pratique et de professionnalisme :

### **3.1 Critères minimaux**

#### **Solides connaissances en agriculture biodynamique**

- Au moins 3 ans d'expérience pratique sur le terrain en biodynamie
- ET formation professionnelle dans l'agriculture ou dans une exploitation biodynamique/Demeter ou diplôme universitaire en agronomie OU formation et expérience **équivalentes**

#### **Connaissances appliquées et compréhension du cours d'agriculture**

- Posséder une vision claire et une bonne compréhension des principes biodynamiques ainsi que des fondements de l'organisme agricole et de son individualité.

#### **Agriculture holistique**

- Comprendre de manière globale les processus liés au développement de sols vivants, à la culture de plantes vigoureuses, à l'importance de la biodiversité et à l'écologie du paysage, ainsi que le rôle et l'importance des animaux dans la ferme.
- Comprendre l'importance du développement social et humain de la ferme, tant en son sein qu'à son périmètre, et chercher à l'accompagner et à le soutenir.
- Le conseiller est capable de proposer des pratiques de gestion intégrée adaptées à la situation locale qui favorisent au mieux la santé et la durabilité de l'organisme agricole.

#### **Compétences professionnelles individuelles**

- Formation, expertise ou expérience professionnelle prouvée dans les domaines d'activité/domaines d'expertise indiqués et dans les pays/langues mentionnés (portfolio et profil en ligne)

#### **Préparations biodynamiques**

- Donner une image claire de l'importance du rôle des préparations biodynamiques dans le développement de l'organisme agricole entier, en sensibilisant aux forces contenues au-delà de la substance.
- Capacité à conseiller dans des situations spécifiques sur l'utilisation des préparations biodynamiques. Le conseiller possède une expérience pratique de la fabrication, du stockage et de l'application de toutes les préparations biodynamiques.

#### **Principes biodynamiques et normes Demeter**

- Connaître les normes Demeter internationales et nationales pertinentes, et comprendre les principes biodynamiques qui sous-tendent ces réglementations.
- Évaluer la rigueur des réglementations en fonction de la réalité locale de chaque exploitation et savoir comment et quand demander des exemptions si nécessaire.
- Se familiariser avec les normes de certification biologique plus générales applicables aux marchés commerciaux.

#### **Plan de Conversion ou de Développement**

- Capacité à élaborer des plans de conversion ou de développement participatifs et adaptés au contexte

- Avoir accompagné et/ou guidé au moins un processus de conversion mené à bien du début à la fin, soit en collaboration avec des conseillers expérimentés et agréés, soit de manière autonome, et être en mesure d'en apporter la preuve.

### **Compétences sociales et pédagogiques.**

- Comprendre l'importance du développement social et humain de l'exploitation agricole, tant en son sein qu'à son périmètre, et s'efforcer de l'accompagner et de le soutenir.
- Est conscient(e) de sa responsabilité et s'efforce de développer davantage ses compétences dans les domaines suivants : capacités d'écoute et de communication, compétences en animation et en modération, méthodologies de formation des adultes

## **3.2 Le portfolio personnel**

Le processus d'apprentissage continu, tant formel qu'informel, est consigné et documenté dans le portfolio personnel. Au fil des années, le portfolio reste l'instrument de documentation le plus important du système de qualité

L'évaluation périodique et l'examen critique de notre propre activité et de nos méthodes de travail permettent d'identifier les lacunes en matière de connaissances et de promouvoir notre développement individuel par le biais de cours de formation continue appropriés. Le portfolio est un outil de travail qui permet de documenter les diplômes, la formation continue, l'autoréflexion et le développement professionnel supplémentaire. D'une part, le portfolio personnel sert d'outil pour soutenir ce processus individuel et, d'autre part, il constitue à la fois la base sur laquelle les pairs évaluateurs s'appuient pour vérifier la qualification d'entrée et le travail de base pour l'évaluation par les pairs du renouvellement de l'agrément.

Le portfolio personnel ne doit pas être envoyé par e-mail ou téléchargé, mais il constitue la base de l'entretien de développement de la qualité qui a lieu tous les trois ans. Il contient les deux éléments de base suivants : Le **profil de conseil** et le **concept de conseil**.

### **Le profil de conseil**

Le profil de conseil se base sur le Curriculum Vitae avec les certificats et les références qui l'accompagnent, les **critères minimaux** remplis devant être documentés. En outre, les expériences et les capacités relatives au travail de conseil biodynamique sont présentées (compétences professionnelles, compétences méthodologiques, compétences personnelles et sociales). Une fois l'admission réussie, certaines parties de ce profil de conseil seront visibles sur le site Internet ([www.biodynamic-advisors.org](http://www.biodynamic-advisors.org)) sous forme de profil public en ligne.

**Important** : Le profil de conseil - en particulier le profil en ligne - devrait être mis à jour régulièrement, mais au moins tous les trois ans. Ce profil fera partie de la prochaine évaluation par les pairs pour le renouvellement de l'agrément.

### **Le concept de conseil**

Le concept de conseil, autre élément du portfolio, comprend les points essentiels de sa propre pratique de conseil. Il peut contenir l'attitude fondamentale de la pratique de conseil, la référence à la théorie, les objectifs, la méthodologie, la technique de communication, la procédure de contrat, le feedback des clients, l'évaluation, etc. Le concept de conseil devrait être mis à jour régulièrement, au moins tous les trois ans.

### 3.3 Procédure/processus d'admission

La procédure de demande d'admission dans le système de qualité comprend une série d'étapes et d'exigences. Veuillez noter que les étapes énumérées ci-dessous ne constituent qu'un résumé. Certains aspects de ce processus sont expliqués plus en détail dans le présent document.

1. Lecture de l'intégralité du guide actuel du système de qualité Peer-Review pour le conseil international en biodynamie.
2. Inscription en ligne (<https://www.biodynamic-advisors.org/fr>)
3. Pour poursuivre les démarches, le demandeur doit confirmer qu'il remplit les critères minimaux requises (**voir section 3.1**).
4. Le candidat doit organiser un examen du développement de la qualité avec deux collègues ('Peer Reviewers') du système de qualité (**voir section 4**). Pour l'examen par les pairs, le candidat doit créer un portfolio personnel avec un concept consultatif et un profil de compétences (**voir section 3.2**) et le partager avec ses collègues. *Note : Le processus d'examen du développement de la qualité comporte des spécifications particulières en fonction du domaine d'activité (voir section 4.1).*
5. Une fois l'examen du développement de la qualité effectuée, les examinateurs prennent une décision finale d'admission dans le système de qualité. Les pairs examinateurs recevront par courrier un avis de confirmation ou de rejet de l'inclusion dans le système de qualité. (**voir section 4.2**)
6. Le candidat peut créer un profil public en ligne. Le profil sera publié en ligne dès que les deux pairs évaluateurs auront confirmé leur acceptation via le lien électronique reçu.
7. Si le candidat est informé que sa candidature a été rejetée, il peut faire appel de la décision. Une nouvelle candidature est possible. (**voir section 4.4**).
8. Une fois confirmés dans le système de qualité, les participants sont tenus de mener continuellement des réflexions au sujet de l'assurance qualité et au développement personnel et professionnel, soutenu par la formation continue.
9. Le portefeuille du conseiller doit être mis à jour régulièrement, les profils publics en particulier doivent être mis à jour au moins une fois par an (**voir section 3.2**).
10. Après trois ans, le conseiller doit se soumettre à une procédure de renouvellement de l'agrément (**voir section 4.3**). Sans renouvellement, le profil public sera désactivé.

### 3.4 Financial Contribution

Actuellement, aucune participation financière n'est demandée (Mai 2026), mais une participation financière pourrait faire partie du système à l'avenir.

## 4 Les évaluations par les pairs comme outil permettant d'améliorer la qualité du travail de conseil

L'entretien de développement de la qualité avec deux collègues (peer reviewer) est l'élément clé du système de qualité. Il vise à garantir la haute qualité du travail de conseil biodynamique, à le développer et à créer ainsi de la transparence et de la confiance. L'entretien de développement de la qualité a lieu lors de l'entrée dans le système de qualité et ensuite au plus tard tous les trois ans pour le

renouvellement. L'entretien de développement de la qualité remplit une partie importante d'un organe de contrôle supérieur. Tous les participants assument l'entière responsabilité des décisions et des rapports. Si possible, l'évaluation par les pairs se déroule sous la forme d'une réunion en face à face ; à défaut, elle se déroule en ligne.

La première évaluation par les pairs, menée avec deux collègues, est réalisée lors de l'entrée dans le système de qualité. L'un des objectifs est de vérifier si le candidat remplit les critères minimaux ; un autre objectif est de faire connaissance et d'encourager le soutien mutuel et la collaboration.

Les conseillers et conseillères **agréés** dans le cadre du système de qualité sont tenus d'organiser une nouvelle évaluation par les pairs au plus tard trois ans après leur entrée dans le système de qualité, afin de permettre un réexamen en vue du **renouvellement de l'agrément**. L'objectif des évaluations par les pairs visant au renouvellement **de l'agrément** n'est pas de vérifier des critères minimaux et des qualifications, comme c'était le cas lors de la première évaluation par les pairs. Le processus de renouvellement est plutôt un entretien de développement personnel qui doit se concentrer sur les processus que le conseiller a traversés au cours de la période écoulée (3 ans). Il s'agit d'un processus constructif qui encourage la réflexion et l'échange sur les défis et les expériences communs entre collègues. L'ensemble du processus doit être considéré comme une opportunité d'apprentissage et de développement pour toutes les personnes concernées. Le/la candidat(e) est chargé(e) de sélectionner et de contacter ses pairs afin d'organiser la réunion d'évaluation par les pairs.

#### 4.1 Sélection des pairs évaluateurs

Le conseiller sélectionne **activement et délibérément** les pairs évaluateurs afin de garantir une expérience d'apprentissage constructive et positive. Les noms des pairs évaluateurs figurent dans le profil en ligne du conseiller.

Certains critères doivent être pris en compte lors de la sélection des pairs évaluateurs :

- L'entretien sur le développement de la qualité doit toujours être mené par deux collègues **déjà agréés** dans le système de qualité et listés sur le site web ([www.biodynamic-advisors.org](http://www.biodynamic-advisors.org)). De plus, ils doivent avoir déjà fait deux évaluations par les pairs (après 3 ans). **Ces critères obligatoires sont pris en compte lors de la sélection automatique effectuée par le système.**
- **Les compétences des pairs évaluateurs doivent correspondre à la spécialité du candidat à évaluer.** Les profils peuvent être consultés et étudiés dans le répertoire.
- Si possible, les critères suivants devraient également être remplis :
  - Des pairs évaluateurs avec lesquels le demandeur n'est pas familier, afin de garantir la neutralité de l'évaluation et d'encourager un examen plus critique de la demande.
  - Des pairs évaluateurs avec des connaissances anthroposophiques approfondies.
  - Des pairs évaluateurs formés aux techniques et méthodes d'évaluation.
  - Les pairs évaluateurs ne doivent pas être des inspecteurs
- **Évaluation par les pairs pour le renouvellement :** l'un des évaluateurs devrait avoir déjà participé à la première procédure d'évaluation par les pairs. Un autre évaluateur devrait être nouveau dans le processus.

#### 4.2 Le procès de l'entrée Peer Review

1. Dans le cadre du premier Peer Review d'entrée, les **critères minimaux** (voir section 3.1) sont vérifiés à l'aide des **documents fournis**. Cette vérification est basée sur le portfolio personnel (voir section 3.2) et les documents fournis, les plans de conversion ou de développement, ainsi que sur un entretien individuel.
2. Le conseiller et les pairs évaluateurs définissent les principaux objectifs d'apprentissage pour la prochaine période. Les pairs évaluateurs peuvent fixer des conditions supplémentaires pour le prochain agrément dans trois ans. Celles-ci serviront de base aux échanges dans le cadre de la prochaine évaluation par les pairs.
3. Les principales conclusions de l'évaluation sont consignées dans un rapport commun ou dans deux rapports écrits distincts rédigés par les pairs évaluateurs. Le modèle (disponible dans la section « Documents ») peut servir comme aide à l'orientation. Les rapports doivent être acceptés par les trois parties. Ils servent de base à la prochaine évaluation par les pairs en vue du renouvellement des agréments dans trois ans.
4. Après l'évaluation par les pairs, le candidat confirme la réalisation de l'évaluation dans le système en ligne (voir [www.biodynamic-advisors.org](http://www.biodynamic-advisors.org)) en inscrivant les évaluateurs et la date de l'évaluation, qu'il confirme ensuite. Cette action génère un e-mail automatique adressé aux évaluateurs, dans lequel ceux-ci peuvent, via un lien, approuver ou refuser l'admission. **Remarque** : *veuillez rappeler à vos pairs évaluateurs de vérifier également leur dossier de spam après avoir effectué cette opération, afin que cet e-mail automatique ne se perde pas.*
5. La confirmation, ou le refus, de l'adhésion au système de qualité doit être officiellement communiquée au demandeur par les collègues via le lien de confirmation/refus envoyé par le système en ligne :
  - Si l'admission au système de qualité **est confirmée par les deux pairs évaluateurs**, le conseiller ou la conseillère est officiellement intégré(e) au réseau des conseillers biodynamiques nationaux et internationaux et peut publier son profil public sur le site web (<https://www.biodynamic-advisors.org>). À partir de ce moment, il est de la responsabilité du conseiller/de la conseillère de remplir son profil public de manière sincère et de le mettre à jour chaque année. Les noms des pairs évaluateurs sont automatiquement indiqués dans le profil public en ligne du conseiller/de la conseillère.
  - Si l'admission dans le système de qualité **est refusée par l'un des évaluateurs par les pairs ou par les deux**, le demandeur peut faire appel de cette décision ou déposer une nouvelle demande (voir section 4.5.)

### 4.3 Le process du renouvellement de l'agrément

1. Le système envoie un e-mail de rappel automatique au conseiller/à la conseillère respectivement **six mois et trois mois avant l'expiration de la période de trois ans**. Le calcul de cette période de trois ans se base sur la date d'entrée dans le système de qualité enregistrée dans le système (date de l'évaluation par les pairs). **Important** : ces e-mails de rappel peuvent atterrir dans le dossier des spams. Il incombe au conseiller ou à la conseillère de prolonger l'agrément en temps voulu et d'organiser l'évaluation par les pairs.
2. Lors de la sélection des pairs évaluateurs chargés de mener les évaluations par les pairs en vue du renouvellement de l'agrément, il convient de tenir compte de l'aspect suivant : l'un des pairs évaluateurs doit avoir participé au premier processus d'évaluation par les pairs, tandis qu'un autre doit être nouveau dans ce processus ! Tous les critères à prendre en compte

lors de la sélection des pairs évaluateurs figurent à la section 4.1.

3. Le portfolio personnel (voir section 3.2) et le profil public en ligne doivent être mis à jour. Les formations continues pertinentes doivent être documentées dans le Portfolio actualisé. De plus, des descriptions de cas, des réussites et des défis peuvent être présentés dans le Portfolio afin de compléter l'entretien approfondi par des informations contextuelles. Le Portfolio et le rapport écrit de la dernière évaluation par les pairs peuvent être mis à leur disposition comme base pour l'évaluation.
4. Le processus de renouvellement de l'agrément se caractérise **par les aspects essentiels suivants** :
  - Profitez de cette évaluation par les pairs comme d'une occasion de développement personnel, et concentrez-vous sur les évolutions que le conseiller a traversées ces derniers temps. Il s'agit **d'un processus constructif** qui invite à la réflexion et à l'échange de défis et d'expériences communs entre collègues.
  - Les formations professionnelles pertinentes doivent être consignées dans **le portfolio mis à jour** et portées à la connaissance des collègues. Des projets concrets, des réussites ou des défis peuvent également être décrits dans le portfolio afin d'étayer l'entretien approfondi par des informations contextuelles.
  - **Le profil en ligne** du conseiller ou de la conseillère doit être vérifié conjointement : est-il à jour ? Reflète-t-il la pratique actuelle du conseiller ou de la conseillère ? Est-il clair et complet ?
  - Si des conditions ou des suggestions d'amélioration ont été formulées lors du premier entretien sur le développement de la qualité, celles-ci doivent être identifiées et examinées au cours de cet entretien.
  - Le/la conseiller ère et les pairs évaluateurs définissent les principaux objectifs d'apprentissage pour la prochaine période. Les pairs évaluateurs peuvent fixer des conditions supplémentaires pour le prochain agrément, qui aura lieu dans trois ans.
5. Les principales conclusions de la discussion sont consignées dans un rapport commun ou dans deux rapports écrits distincts rédigés par les pairs évaluateurs. Le modèle correspondant peut être utilisé à titre indicatif. Les rapports doivent être acceptés par les trois parties. Ils serviront de base à la prochaine évaluation par les pairs en vue du renouvellement dans trois ans.
6. La procédure technique d'agrément reste la même que pour la première évaluation par les pairs (voir section 4.2, points 4 et 5)

#### **4.4 Pas de réaction/refus**

##### **Absence de réaction à la demande de renouvellement**

Le système de qualité envoie un e-mail de rappel automatique au conseiller/à la conseillère respectivement six mois et trois mois avant l'expiration de la période de trois ans (à compter de la date de la dernière évaluation par les pairs). Exactement trois ans après la date d'expiration de l'inscription (dernière évaluation par les pairs), le profil du conseiller est automatiquement mis hors ligne et le conseiller reçoit un e-mail d'information automatique.

**Si le profil de conseiller a été désactivé :** Le profil de conseiller reste présent dans l'interface d'administration du système et peut être réactivé par l'organisation et la réalisation d'une évaluation par les pairs en vue du renouvellement d'agrément. Une fois la confirmation des évaluateurs par les

pairs obtenue, le profil de conseiller réapparaîtra dans la liste des conseillers biodynamiques. **Important** : si vous êtes hors ligne, vous ne pouvez pas être sélectionné comme évaluateur par les pairs. Ne veuillez pas effectuer d'évaluations par les pairs pendant que vous êtes hors ligne !

### **Refus/Exclusion**

Les conseillers et conseillères qui ne remplissent pas les conditions requises et/ou qui n'ont pas réussi l'entretien de développement de la qualité en sont informés par leurs pairs évaluateurs au cours de cet entretien et/ou reçoivent cette information par écrit, signée, dans le rapport. Si les données (date et noms des pairs évaluateurs) sont néanmoins saisies dans le système en ligne, les pairs évaluateurs peuvent utiliser le lien de refus figurant dans l'e-mail.

Une décision de rejet entraînant une exclusion (temporaire) peut notamment être prononcée dans les cas suivants :

- Si le respect des critères minimaux n'a pas pu être démontré lors de l'entretien sur le développement de la qualité
- Si les principes communs de la Charte des conseillers en agriculture biodynamique n'ont pas été respectés
- Si le profil public n'a pas été rempli de manière véridique

### **Procédure d'opposition**

Si l'admission au système de qualité est refusée, l'appel doit être formulé par écrit et motivé dans les deux semaines suivant la réception de la décision.

- Les cas complexes ou litigieux sont transmis à un comité ad hoc ou à une équipe de médiation (qui n'est pas un organe permanent).
- L'équipe de médiation devrait être élue ou désignée par les conseillers et travailler en toute indépendance de la BFDI ou de la Section de l'agriculture.

## **4.5 Renouveler sa candidature**

Si l'admission au système de qualité a été refusée parce que les critères minimaux ne sont pas remplis, le candidat peut entreprendre les démarches suivantes :

- Le candidat doit d'abord remplir les critères demandés et mettre à jour son portfolio en conséquence.
- Le candidat doit coordonner une nouvelle évaluation par les pairs, pour laquelle il invite l'un de ses collaborateurs antérieurs et un nouveau collaborateur issu du système qualité.